

Compte rendu du Conseil Communautaire du Jeudi 5 février 2015

Etaient présents

Mesdames CLAIRET Aline – LUDIN Astrid – MARCHAND Simone – DUCLOS Jacqueline – CHEMARIN Maria – VINDRY Loré – HEMON Valérie – VAGNIER Nicole – PAPOT Nicole – LAMOTTE Caroline – MAIGRET Claire – MOUREAUX Martine – DARGERÉ BAZAN Martine – FOREL Laurence.

Messieurs ZANNETTACCI Pierre-Jean – GAUTHIER Jean-Claude – DOUILLET José – CASILE Philippe – SUBTIL Bruno – LOMBARD Daniel – BEAU Thierry – CHERMETTE Richard – CHERBLANC Jean-Bernard – GUILLOT Jean-Pierre – BATALLA Diogène – BIGOURDAN Bruno – GONDARD Jean – HOSTIN François-Xavier – GRIMONET Philippe – DESCOMBES Bernard – RIVRON Serge – ANCIAN Noël – SIMONET Pascal – CHIRAT Florent – GENOUX Pierre – GONNON Bernard – GEORGE Alain – LAROCHE Olivier – BUISSON Bruno – LAINE Daniel – ALLOGNET Robert.

Excusés :

Madame DUVERNOIS Mireille.

Messieurs BERNARD Charles-Henri – COTE Daniel – COLDEFY Jean – MARTINAGE Jean.

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

BERNARD Charles-Henri à BATALLA Diogène

COTE Daniel à DUCLOS Jacqueline.

DUVERNOIS Mireille à GUILLOT Jean-Pierre.

COLDEFY Jean à ANCIAN Noël.

MARTINAGE Jean à VINDRY Loré.

Monsieur Pierre Jean ZANNETTACCI accueille Monsieur Benjamin VERDILLON, chargé du service SIG de la Communauté de communes. Ce dernier se présente auprès des élus communautaires.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Jean Pierre GUILLOT, commune de Dommartin, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Le compte-rendu de la séance du 18 décembre est approuvé à l'unanimité.

Relevé des décisions du Président et du Bureau communautaire

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

- ✓ Suite à une procédure de mise en concurrence, acceptation de l'offre de l'entreprise PERRET pour la réalisation de travaux d'assainissement non collectifs pour un montant de 17 841,00 € HT.
- ✓ Suite à une procédure de mise en concurrence pour le marché d'entretien des espaces verts, acceptation de l'offre de l'entreprise CHAZAL pour un montant de 66 813,80 euros HT annuel.
- ✓ Suite à une procédure de mise en concurrence, pour le marché de fournitures de bureau, acceptation de l'offre de la société LACOSTE qui offre un taux de remise au prix catalogue de 56 %.

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU BUREAU

9 JANVIER 2015

- ✓ Approbation de l'avenant au bail locatif du SIABA et du SYRIBT concernant une compensation de surface au profit du SIABA.
- ✓ Approbation de la convention avec la commune de Saint Julien sur Bibost pour le stockage du matériel de l'Aqua-Centre et du Centre Forme dans la salle des fêtes.

15 JANVIER 2015

- ✓ Avis favorable pour la reconduction de la démarche d'organisation du BAFA avec l'organisation d'une session de stage d'approfondissement.

22 JANVIER 2015

- ✓ Suite à une procédure de mise en concurrence pour le marché animation du PIG, acceptation de l'offre de société PACT ARIM pour un montant de 121 250 euros HT.

FINANCES

✗ *Débat d'Orientation Budgétaire 2015*

Monsieur Diogène BATALLA rappelle que les collectivités locales de plus de 3 500 habitants ont l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget primitif dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le débat d'orientation budgétaire a pour objectif de discuter des principales évolutions des finances intercommunales et des priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Premier bilan de l'exercice 2014

La Communauté de Communes a maîtrisé la progression de ses charges de fonctionnement sur l'année 2014 : + 4% par rapport à 2013.

Parallèlement, les ressources de la fiscalité directe enregistrées en 2014 sont conformes aux prévisions. On peut observer globalement à ce jour que la progression des recettes fiscales de la collectivité couvre la baisse des dotations de l'Etat.

L'effort fourni par les foyers du territoire sur le tri des déchets a permis d'obtenir des subventions d'Eco-emballages supérieures à nos prévisions + 400 K€.

Globalement, les charges de fonctionnement ont augmenté de 2 % et les recettes de fonctionnement se maintiennent.

Concernant la dotation de compensation, elle a été versée depuis 2004 et régresse moins vite que la dotation aux intercommunalités dont la baisse a pour effet d'inciter les intercommunalités à mutualiser leurs moyens.

La vigilance apportée tant sur la maîtrise des coûts que sur la politique fiscale menée par le gouvernement, a permis à la Communauté de Communes de maintenir un niveau d'autofinancement net plus que correct correspondant à 3,7 M€ en 2014 et un résultat reporté sur 2015 de 2 millions d'€.

BUDGET PRINCIPAL - CA 2014					
LIBELLE		REALISE	LIBELLE		REALISE
		2014			2014
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 427 195	70	VENTE PRODUITS & PRESTATIONS	747 516
60	achats & variations stocks	417 142	73	IMPOTS & TAXES	11 574 549
61	services extérieurs	4 543 497	74	DOTATIONS, SUBV. PARTICIP.	4 773 747
62	autres services extérieurs	431 637	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	179 120
63	impôts et taxes	34 920	013	ATTENUATION DE CHARGES	199 035
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 896 177		64 charges de personnel	199 035
65	AUTRES CHARG.GESTION COUR.	974 594	76	PRODUITS FINANCIERS	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 858 000	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 517
	73 impôts et taxes	3 858 000	78	REPRISES S/AMORTISSEMENTS	
66	CHARGES FINANCIERES	221 914	79	TRANSFERTS DE CHARGES	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	65	TOTAL GENERAL DES PRODUITS		17 479 483
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	630 594	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		4 470 945
022	DEPENSES IMPREVUES	0	Excédent N-1 reporté		1 497 010
TOTAL GENERAL DES CHARGES		13 008 539	EXCEDENT FONCT + report N-1		5 967 955
			DEFICIT D'INVESTIESSEMENT		3 900 000
			RESULTAT REPORTE N +1		2 067 955

Orientations de l'année 2015

Les collectivités locales évoluent dans un contexte contraint, en effet la loi de finance 2015 a pour objectif de ramener le déficit public sous la barre des 3% en 2017 et à moins de 0,5 points de PIB en 2019, conformément au pacte de stabilité.

A l'échelle nationale, les dotations de l'Etat vont fortement baisser en 2015, cette réduction s'appuie sur un plan de 50 milliards d'économie entre 2015 et 2017 dont 21 milliards dès 2015.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales poursuit sa montée en charge passant de 570 millions en 2014 à 780 millions en 2015 (en 2016 il devrait être supérieur à 1 milliard). Au niveau du territoire il pourrait être estimé à 290 K€, le double de l'année 2014.

Les autres mesures fiscales sont :

- Revalorisation des bases fiscales de 0,9 % en 2015%.
- Le taux de FCTVA passe de 15,761% à 16,404% pour les dépenses éligibles au 1er janvier 2015.
- La dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR) augmente de 200 millions d'€.
- Les orientations budgétaires pour 2015 se déclinent selon cinq grands axes :
 - Une maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte national de réduction des dépenses publiques (réduction des dotations) tout en gardant comme objectif de maintenir des services publics de qualité.
 - Un maintien des taux d'imposition pour 2015.
 - Un maintien d'une capacité d'autofinancement permettant de réaliser des projets structurant sur notre territoire.
 - Une priorité donnée à l'investissement.
 - Un engagement à la mutualisation des moyens avec les communes membres.

Il est souligné que la Communauté de communes n'a pas énormément de leviers au niveau fiscal, c'est pourquoi il faut être vigilant au niveau des coûts de fonctionnement.

Une précision est apportée concernant les conséquences de la réforme fiscale. En effet, cette dernière a été très avantageuse pour la communauté de communes qui n'a pratiquement rien perdu par rapport à d'autres territoires très affectés.

Monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI souligne que l'effet ciseaux qui sera ressenti dans l'immédiat dans les communes sera différé pour la Communauté de communes. Par ailleurs, les chiffres démontrent que notre collectivité est saine et bien gérée et qu'il existe une marge de manœuvre pour la réalisation du plan de mandat mais il faut rester prudents car les perspectives en termes de dotations sont assez pessimistes.

Le budget 2015 s'inscrit dans le nouveau plan de mandat, actuellement en phase préparatoire. A ce jour les actions qui découlent du plan de mandat ne sont pas toutes estimées et validées politiquement, c'est pourquoi, il s'agit d'agir avec prudence sur la mobilisation des excédents estimés.

On peut constater que les charges à caractère général sont en retrait de 4 % par rapport à l'année dernière en raison de la fermeture de l'Aqua Centre. Les dépenses de fonctionnement seraient restées stables si l'établissement était resté en activité. Il en est de même pour les charges de personnel.

Quant à l'analyse des recettes de fonctionnement, la progression de la fiscalité directe progresse de 0,9% selon les premières estimations fournies par la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP), cette progression devrait permettre de neutraliser la baisse des dotations de l'Etat.

Les orientations en matière de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

MAITRISE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'objectif est de maintenir les dépenses de fonctionnement à leur niveau de 2014 en utilisant les moyens suivants :

- Optimisation de la masse salariale
- Modernisation des services
- Optimisation de la fonction achat
- Gestion des patrimoines
- Cessions immobilières
- Optimisation des aides et subventions

- Gestion de la dette et d'accès au crédit
- Plan pluriannuel d'investissement

Charges à caractère générale

- Baisse de 4 % avec la fermeture de l'Aqua-Centre
- Déchet + voirie = 82 % de la charge
- Internalisation des prestations de ménages et petits entretiens
- Optimisation des contrats (téléphonie, fournitures, maintenances et entretiens...)

La masse salariale

- Evolution de 3 % (à effectif constant) en raison du Glissement Vieillesse Technicité (GVT). Monsieur Pierre Jean ZANNETTACCI ajoute que la masse salariale dans le budget va baisser car tous les salaires de l'Aqua-centre ne sont pas repris, certains agents étant rémunérés par d'autres collectivités pendant les travaux. Monsieur Diogène BATALLA précise que la masse salariale augmentera en 2016 dès la réouverture de l'établissement.

Charges financières

- Progression de 80 K€ avec l'emprunt Aqua-Centre

Monsieur Diogène BATALLA précise que la capacité d'emprunt sera plus importante à partir de 2016.

Charges de gestion courantes

- Nouvelle charge avec l'instruction des ADS (60 000 €)

Monsieur Pierre Jean ZANNETTACCI rappelle que la Communauté de communes a pris en charge la gestion du droit des sols, ce qui représente un coût qui sera intégré dans l'élaboration du budget.

Il ajoute qu'il s'agit d'un bon exemple de mutualisation entre communautés de communes qui peut être reproduit avec nos communes dans certains domaines.

LES ORIENTATIONS EN MATIERE D'INVESTISSEMENT

Les travaux, études et matériel en cours :

- Extension/réhabilitation de l'Aqua Centre
- Création des aires d'accueil des gens du voyage
- Restauration hydraulique de la zone du Bigout (ajustement sur 2015)

Les travaux et études 2015 envisagés :

- Le schéma d'aménagement numérique
- Le plan global de déplacements
- Des travaux sur les bâtiments communautaires
- Travaux de voirie

Nouveaux projets = projet de territoire

Les recettes

Les recettes d'investissement sont financées par :

- L'autofinancement
- Le Fonds de compensation de la T.V.A
- Des subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département

- La vente d'immeubles et/ou de terrains
- Le recours à l'emprunt

De la même façon qu'exposé ci-dessus la fermeture de l'Aqua-centre fait baisser les recettes de fonctionnement de 4 %.

Monsieur Diogène BATALLA aborde les budgets annexes. Concernant le SPANC, l'enjeu est d'internaliser la mission sur les diagnostics en embauchant une personne supplémentaire, ce qui permettra également de mieux connaître notre territoire.

Concernant le développement économique, des ventes de terrains sont en cours ainsi que l'acquisition d'une parcelle à Lentilly.

Monsieur Philippe CASILE dit qu'il faudrait intensifier les ventes de terrains sur les zones (qui représentent aujourd'hui environ 8 M€) afin d'augmenter les produits. Par ailleurs, il souhaite qu'une réflexion soit menée sur la création d'une nouvelle zone industrielle.

Monsieur Noël ANCIAN répond qu'une programmation concernant un complément de zone est en cours. Il faut également trouver quel est le volume légitime, en termes de surfaces, qu'il faut avoir devant nous pour satisfaire les besoins éventuels des entreprises. Il ajoute que ce point sera évoqué en commission développement économique.

Monsieur Noël ANCIAN évoque également la création de SMADEOR qui représentera un levier supplémentaire.

Monsieur Pierre Jean ZANNETTACCI rappelle les points essentiels du débat d'orientation budgétaire et remercie la commission finances ainsi que les services pour le travail fourni dans sa préparation.

Le conseil communautaire,

Prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire fondé sur les données et les options suivantes :

- ***Les budgets tiendront compte du contexte national au niveau budgétaire et fiscal :***
 - ***Répartition de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement.***
 - ***Renforcement de la péréquation entre collectivités locales et notamment du fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales.***
 - ***Augmentation du FCTVA (16,404 % au lieu de 15,791 %).***
 - ***Revalorisation des valeurs locatives (+ 0,9 %).***
 - ***Evolution de la CVAE attendu (+ 5,22 % par rapport à 2014).***
- ***La maîtrise des charges de fonctionnement.***
 - ***Une volonté de ne pas alourdir la charge sur les ménages.***
 - ***La stratégie fiscale de la Communauté de Communes est de contenir la pression fiscale exercée sur les ménages et les entreprises. Pour 2015, il est proposé de maintenir les taux au niveau de l'année 2014 :***
 - ***Taxe d'habitation : 7,03 %***
 - ***Taxe sur le Foncier non bâti : 1,89 %***
 - ***CFE : 24,96 %***
 - ***TEOM : 9,2 %***
- ***Mettre en œuvre le projet de mandat.***

ENVIRONNEMENT

✘ Lancement du marché de collecte des ordures ménagères

Monsieur Robert ALLOGNET explique que le marché de collecte des ordures ménagères et assimilées actuel arrive à échéance le 31 décembre 2015, par conséquent il est proposé de le renouveler.

L'objet du marché est d'assurer la collecte des ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective sur les 17 communes, sa durée est de 7 ans.



Les principales améliorations par rapport au marché actuel consistent à :

- demander au prestataire des actions visant à améliorer la qualité et la quantité de collecte sélective,
- obliger une communication forte entre les prestataires et les services de la Communauté de Communes (anomalies, circuits de collecte, réunions trimestrielles,...),
- renforcer les exigences sur les véhicules et en particulier sur la réduction des émissions polluantes,
- intégrer un lavage semestriel des bacs de regroupement,
- imposer une clause d'insertion des personnes en difficulté pour la réalisation des prestations,
- intégrer la collecte des conteneurs enterrés et son éventuel déploiement sur le territoire.

Monsieur Jean GONDARD souligne les problèmes concernant les bacs collectifs situés dans le centre du village de Lentilly qui génèrent des odeurs en été. Monsieur Robert ALLOGNET répond qu'il verra ce point avec les services.

Il est précisé que la durée de 7 ans a été décidée car elle correspond à la durée d'amortissement des camions.

Le Conseil Communautaire doit autoriser le Président à

-  **engager la procédure de passation du marché public.**
-  **recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre de la prestation de collecte des ordures ménagères et assimilées.**

✘ Renouvellement de la convention avec OCAD3E et RECYLUM

Monsieur Robert ALLOGNET explique que depuis mai 2011, la Communauté de Communes a signé une convention avec RECYCLUM et OCAD3E, pour recycler les lampes et néons usagés.

RECYLUM est un éco-organisme agréé dédié à la collecte et au recyclage des lampes et néons issus du circuit municipal, il propose une collecte gratuite en déchèterie de ce type de matériaux.

OCAD3E est l'interface entre RECYLUM et la collectivité signataire de la convention pour la partie administrative et financière. En effet, un soutien à la communication ou à l'aménagement d'un local peut être attribué à la collectivité.

Les agréments de RECYLUM et OCAD3E ont été renouvelés au 1er janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2020. Il convient de signer à nouveau une convention, afin de maintenir la collecte des lampes et néons usagés en déchèterie.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer avec RECYLUM la convention de reprise des lampes usagées issues du circuit municipal.***
- Autorise le Président à signer avec OCAD3E la convention relative aux lampes usagées issues du circuit municipal.***

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

✗ ZAE La Ponchonnière – Cession de terrain

Monsieur Noël ANCIAN explique que le projet d'implantation présenté se situe sur la zone d'activités de La Ponchonnière (communes de Savigny/Sain Bel) pour une parcelle d'environ 7 000 m². Le prix de vente est de 60 € HT/m² conformément à l'avis des Domaines réitéré le 18 décembre 2014 (prix total : 420 000 €).

Projet envisagé sur cette parcelle :

Le Département du Rhône souhaite acquérir ce terrain pour y transférer l'abri à sel actuellement situé Montée d'Eveux et y construire à terme le futur centre technique de l'antenne territoriale du Département du Rhône.

Monsieur Noël ANCIAN ajoute que par ricochet, l'acquisition de cette parcelle par le Département va permettre d'installer la nouvelle caserne de sapeurs-pompiers à la place de l'ancien abri à sel. Par ailleurs, le Département du Rhône envisage à terme de déménager ses services techniques à côté de l'abri à sel.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise la cession au Département du Rhône ou à toute autre personne morale ou physique qui s'y substituera pour le même projet, de ce terrain d'une surface d'environ 7 000 m² au prix de 60 € HT/m²***
- Charge le Président d'exécuter la présente délibération et notamment de procéder à la signature des compromis et acte de vente.***

✗ ZA du Charpenay – Acquisition de terrain

Monsieur Noël ANCIAN explique qu'afin d'optimiser et de favoriser les implantations d'entreprises sur la ZAE communautaire Le Charpenay, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle envisage d'acquérir deux parcelles, propriété du Département du Rhône.

La superficie correspondante est de 13 017 m² au prix de 67 € le m², soit 872 139 €.

Projet envisagé sur ces parcelles : être en capacité d'apporter une réponse immédiate aux projets d'implantation économique d'envergure.

Il est précisé que cette parcelle a une façade extrêmement visible sur la RN 7 et sur la sortie d'autoroute, ce qui est très intéressant pour l'implantation d'une entreprise, de plus, nous sommes dans la continuité de l'aménagement de la zone du Charpenay, ce qui permet à la Communauté de communes d'avoir une nouvelle emprise foncière à proposer. Monsieur Noël ANCIAN précise que le prix d'équilibre trouvé avec le Département est de 67€.

Monsieur Olivier LAROCHE demande qui est propriétaire de la voirie et quel a été le prix proposé par le service des Domaines.

Monsieur Noël ANCIAN répond que la voirie était propriété du Département alors qu'elle devrait être appartenir à la commune. Les modifications vont être faites et une actualisation des parcelles sera réalisée. Par ailleurs, une négociation est menée entre le Département et Strand Cosmetics qui vont avoir besoin d'espace pour créer des parkings.

Concernant l'avis des Domaines, il est inférieur à 67€ mais le Département ne veut pas vendre à ce prix, par conséquent, étant donné l'enjeu et l'importance de ce terrain pour la communauté de communes, il a été décidé de trouver un compromis. Monsieur Noël ANCIAN ajoute que le prix de vente au m² sur la zone du Charpenay est d'environ 100€.

Monsieur Philippe GRIMONET rappelle que les terrains qui seront vendus à Strand Cosmetics étaient prévus à l'origine pour une future extension du parking de la halte du Charpenay, d'où l'intérêt de travailler pour que le tram train puisse continuer jusqu'à la Giraudière Brévenne.

Monsieur Noël ANCIAN répond que la communauté de communes a encore des réserves foncières.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ☐ Autorise l'acquisition des parcelles BE 66 et BE 67, actuellement propriété du Département du Rhône d'une surface cumulée de 13 017 m² au prix de 67 € HT/m².***
- ☐ Charge le Président d'exécuter la présente délibération et notamment de procéder à la signature des compromis et acte de vente.***

✗ SMADEOR : Modification des statuts

Monsieur Noël ANCIAN explique que suite à la création de la Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien et de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, le comité syndical du SMADEOR réuni en séance du 5 novembre 2014 a adopté, à l'unanimité, la mise à jour de ses statuts adoptés le 8 juillet 2013.

L'ensemble des membres de SMADEOR dont la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, sont appelés à approuver l'ensemble des modifications concernant les dispositions relatives :

- Aux collectivités membres (article 2 des statuts).
- Au nombre de délégués par structure membre (article 6.1 des statuts).
- Au nombre de voix par délégué (article 6.3 des statuts).
- Aux contributions financières (article 7 des statuts).

Une des conséquences est que la COR devient le deuxième interlocuteur de SMADEOR avec + de 18% des parts et que la Communauté de communes du Pays de L'Arbresle et la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées sont au troisième rang execo, sachant que le Département a 50% des parts.

Monsieur Olivier LAROCHE s'interroge par rapport au poids de notre Communauté de communes alors que nous sommes le territoire le plus impacté.

Monsieur Noël ANCIAN répond que certains membres de SMADEOR n'auront aucun impact car l'ambition de ce programme est que les enjeux dépassent les territoires directement touchés par la zone. Par ailleurs, la fiscalité foncière ira aux communes sur lesquelles les entreprises seront installées.

Monsieur Olivier LAROCHE souligne que par le biais des fusions, la COR récupère un poids très important et ce n'est pas équitable par rapport à nous.



Monsieur Noël ANCIAN pense que cet argument est understandable et qu'il faudrait mener une réflexion sur les conséquences des poids respectifs de chaque collectivité. Selon lui, il s'agit là de l'étape d'après.

Monsieur Olivier LAROCHE souhaite effectivement alerter le Conseil communautaire sur ce point.

Monsieur Bruno SUBTIL ajoute qu'effectivement, la COR n'aurait pas eu 18.75 % si elle avait existé au début de la création de SMADEOR.

Monsieur Noël ANCIAN précise également que l'emprise sur Bully avec les PENAP a fait l'objet d'une question auprès de SMADEOR mais la réponse n'a pas été clairement donnée. Il semble toutefois que les PENAP seront à considérer selon l'impact des modifications que l'on voudra y apporter et qu'il faudra trouver des compensations ailleurs.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 45 voix pour et 1 abstention,

-  ***Adopte les modifications telles que proposées.***
-  ***Charge le Président d'exécuter la présente délibération.***


✗ Signature d'une convention avec le SYRIBT pour la mise à disposition d'un terrain

Monsieur Noël ANCIAN explique que le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine recherche un terrain pour stocker des matériaux terreux. Dans ce but, il s'est rapproché de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle, propriétaire d'une parcelle située sur la commune de Sain-Bel, d'une surface de 17 168 m².

L'objectif du Syndicat de Rivières Brévenne Turdine est de disposer à horizon 2015 d'un volume de matériaux terreux compris entre 70 000 et 100 000 m³ afin de permettre la réalisation de deux ouvrages de ralentissement dynamique des crues. Le volume maximum entreposé sur la parcelle faisant l'objet de la convention sera de 20 000 m³.

Monsieur Pierre Jean ZANNETTACCI ajoute que la terre qui proviendra des travaux de l'Aqua-Centre pourra être directement entreposée sur ce site, ce qui permettra de faire des économies de transport.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

-  ***Autorise le Président à signer avec le SYRIBT la convention pour la mise à disposition de la parcelle U2673 située sur la commune de Sain Bel.***

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

✗ Aire de sédentarisation : remboursement d'une caution et des loyers trop perçus

Monsieur Bernard DESCOMBES rappelle que dans le cadre de la gestion de l'aire de sédentarisation des gens du voyage, la Communauté de Communes a conclu des conventions avec les occupants de l'aire. Les conventions prévoient le versement d'une caution (50 €) et le paiement d'une redevance pour l'occupation d'un emplacement et la participation aux fluides.

Un occupant ayant conclu une convention à l'ouverture de l'aire, ne s'est jamais installé sur le site.

Aussi, l'occupant a sollicité la Communauté de Communes pour mettre un terme à la convention, ce qui entraîne le remboursement de la caution et des redevances perçues.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▣ ***Décide de rembourser à Monsieur DETTINGER André la caution de 50 euros versée pour l'occupation de l'aire de sédentarisation et 100 euros au titre des redevances perçues pour l'occupation d'un emplacement et la participation aux fluides.***

✗ *Aire d'accueil des gens du voyage de L'Arbresle : tarification*

Monsieur Bernard DESCOMBES explique que l'aire d'accueil des gens du voyage de L'Arbresle est en cours de réaménagement et devrait être opérationnelle fin février/début mars 2015.

Il convient de déterminer les tarifs qui seront applicables aux occupants du site.

Le Bureau propose les tarifs suivants :

- Redevance journalière : 3 €
- Caution : 50 €
- Eau potable : 3,50 €/m³
- Electricité : 0,10 €/KWh.

Les tarifs proposés sont similaires ou très proches des aires voisines et de celles du département.

Monsieur Pierre Jean ZANNETTACCI précise que le gestionnaire de l'aire sera présent régulièrement pour contrôler.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▣ ***Fixe les montants des redevances comme suit :***

- ***Redevance journalière : 3 €***
- ***Caution : 50 €***
- ***Eau potable : 3,50 €/m³***
- ***Electricité : 0,10 €/KWh.***

- ▣ ***Charge le Président d'exécuter la présente délibération.***

JEUNESSE

✗ *Projet Jeunesse Communautaire : accompagnement par Mairie Conseils*

Monsieur Bruno SUBTIL rappelle que la commission Cadre de Vie Jeunesse Sports travaille sur la définition des orientations du projet jeunesse communautaire.

Après avoir pris connaissance des éléments rassemblés dans l'observatoire Jeunesse élaboré lors du mandat précédent, les élus ont rencontré les élus jeunesse des communes puis les acteurs et partenaires jeunesse du territoire.

Au cours de ces échanges, les participants ont mis en évidence les atouts et les difficultés rencontrés dans leurs différentes activités auprès et avec les jeunes.

Il est apparu que pour compléter le travail avec les élus et les acteurs, le recueil de la parole des jeunes en direct est un élément essentiel dans la mise en place d'une stratégie locale.

Mairie Conseils qui est au service des élus dans leurs démarches propose un accompagnement pour la mise en place d'un « auto diagnostic » en 2 volets venant compléter ce qui a été engagé.


Le volet 1 est la rencontre entre les élus et des groupes de jeunes et le volet 2 est une synthèse de ces entretiens et des étapes déjà effectuées, la définition de préconisations puis une restitution à tous les participants à la démarche (élus, acteurs et partenaires, jeunes).

L'objectif est de faire remonter les différentes problématiques et de rendre les jeunes contributeurs en les associant à la vie du territoire.

Monsieur Bruno SUBTIL ajoute que les actions en cours seront poursuivies mais qu'il s'agit de pouvoir dégager d'autres pistes d'action et de définir un projet communautaire pour la jeunesse.

Cet accompagnement de Mairie Conseils est proposé sur une durée de 5 à 6 mois ; cette intervention est financée par la Caisse des Dépôts et repose sur une implication forte des élus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

-  ***Approuve la mise en place dans le cadre de la définition des orientations et des actions du projet Jeunesse communautaire, d'un accompagnement de la démarche auprès des jeunes et de la phase de préconisations et de restitution par MAIRIE CONSEILS.***

ADMINISTRATION GENERALE

✗ Représentation au Lycée Barthélémy THIMONNIER

Suite à l'évolution des statuts du Lycée, la Communauté de Communes dispose désormais d'un représentant titulaire qui siègera au Conseil d'Administration.

Le Conseil Communautaire est invité à désigner son représentant.

Le Président enregistre les candidatures et fait procéder au vote à bulletin secret.

Candidat au poste de délégué titulaire : CASILE Philippe

Nombre de bulletins dans l'urne : 46

Suffrages exprimés : 46

Majorité absolue : 24

Monsieur Philippe CASILE a obtenu : 46 voix

Candidat au poste de délégué suppléant : SUBTIL Bruno

Nombre de bulletins dans l'urne : 46



Suffrages exprimés : 46

Majorité absolue : 24

GAUTHIER Jean-Claude a obtenu : 46 voix

Le Conseil Communautaire,

Constatant le résultat des votes ci-dessus,

-  ***Désigne Monsieur Philippe CASILE, membre titulaire et Monsieur Bruno SUBTIL, membre suppléant au Lycée Barthélémy THIMONNIER.***
-  ***Charge le Président de l'exécution de la présente délibération.***

Divers

Monsieur Pierre Jean ZANNETTACCI propose aux élus communautaires la signature d'une motion pour le maintien de pôle emploi sur le territoire du Pays de L'Arbresle.